



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de donation

Question écrite n° 54745

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les garanties de la sécurité juridique dans le cadre des donations. Suite aux mesures fiscales adoptées récemment pour faciliter les donations, il ressort que les règles légales de dévolution du patrimoine risquent de ne pas être respectées lors des donations effectuées en franchise d'impôt. Elle lui demande s'il entend prendre des mesures pour assurer la compatibilité des règles de transmission du patrimoine, et notamment celle relative au non-dépassement de la quotité disponible, avec le régime fiscal des donations.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les mesures adoptées par le Parlement portant sur l'exonération des dons au profit des descendants sont des dispositions d'ordre purement fiscal indépendantes du droit des successions et n'impliquant pas nécessairement un assouplissement des règles civiles relatives à la réserve héréditaire. En effet, les dons bénéficiant de ces nouvelles mesures restent soumis au droit commun des libéralités, et notamment, à l'obligation de rapport dans la succession du donateur par les héritiers, si bien qu'il n'existe pas de risque d'accroissement des contestations entre héritiers lors de l'ouverture de la succession. Au-delà de ces adaptations fiscales, la Chancellerie a entrepris une réforme profonde du droit des successions et des libéralités visant à adapter ce droit aux évolutions démographiques, sociales et économiques, notamment en assouplissant les règles qui encadrent la transmission des biens et en laissant au donateur plus de liberté pour organiser sa succession. Ainsi, notamment, les petits-enfants pourront être appelés dans une donation partage. Le projet de réforme sera déposé prochainement au Parlement.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54745

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10390

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3850